

ADMINISTRATION DES DOSSIERS D'INSOLVABILITÉ

Sommaire du Cours

Le Cours sur l'administration des dossiers d'insolvabilité est un cours par correspondance de dix-neuf leçons, conçu par l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation. Il traite de divers aspects de l'insolvabilité d'un point de vue administratif.

Le Cours reconnaît que le syndic, tout en demeurant le responsable ultime du traitement et de l'administration d'un actif, peut confier à d'autres plusieurs des tâches quotidiennes. Le Cours s'adresse donc au personnel de soutien d'un bureau d'insolvabilité et met l'accent sur le concret. Il suppose que les personnes que le suivent possèdent déjà une certaine expérience technique du domaine de l'insolvabilité.

Il ne faut pas confondre ce Cours avec le Cours pratique sur les consultations en insolvabilité (CPCI) (qu'offre le Programme de qualification professionnelle des CIRP/PAIR (PQC)), qui qualifie/certifie des personnes pour fournir des services de consultation en matière d'insolvabilité.

Dès qu'il a complété les dix-neuf leçons, l'étudiant peut se présenter à un examen final. L'examen se déroule **en ligne** sur un site Web sécurisé et est corrigé par l'Association. S'il le réussit, il reçoit un certificat attestant qu'il a suivi ce Cours avec succès.

Comme l'indique **le tableau** qui suit, le Cours est organisé en unités selon les responsabilités de l'administrateur d'un actif, allant de l'ouverture du dossier à la fermeture et à la libération du syndic. À noter que notre Cours aborde des aspects concrets autant pour une pratique en insolvabilité personnelle que commerciale.

Carte du Cours sur l'Administration des dossiers d'insolvabilité

